



DEMANDE DE SUBVENTION + PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE UNSS

ANNÉE 2022/2023

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de l'association sportive du collège :

.....

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Numéro SIRET (obligatoire pour les associations) :

Objet de l'association (statuts) :

.....

Association déclarée à la Préfecture de le :

Sous le numéro : Date de publication au Journal Officiel :

Modifications statutaires :

Date de la dernière modification : Déclarée en Préfecture le :

Objet :

CORRESPONDANT

Nom / Prénom : Fonction :

Portable : Courriel :

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Discipline :

Equipe (catégorie, sexe,...):

Date(s) de la compétition :

Lieu de la compétition :

Nombre de participants :

Nombre d'accompagnateurs :

Moyen de transport :

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER (obligatoires)

- ▶ Courrier de demande de subvention à l'attention de M. le Président du Conseil Départemental, précisant l'objet de la demande de subvention
- ▶ Justificatif de qualification
- ▶ Budget du déplacement signé par le chef d'établissement et l'agent comptable
- ▶ Contrat Engagement Républicain signé
- ▶ un Relevé d'Identité Bancaire

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE EXAMINÉ

Je soussigné(e)

Président(e) de l'association sportive du collège :

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier ;

- m'engage à justifier de l'emploi des fonds accordés par l'envoi dans les six mois, suivant la fin de l'exercice, du compte de résultat et du bilan de l'association ;

- m'engage à tenir à la disposition des agents habilités par le Département du Gers les livres et pièces comptables ;

- m'engage à faire état du soutien financier du Département du Gers dans le cadre des opérations de communication.

- certifie que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Fait à..... le

Le chef d'établissement, président(e) de l'association sportive (signature) :

Contact : Service Sport & Jeunesse ☎ 05 62 67 47 38

Envoi de la demande :

→ par courriel : sports@gers.fr

→ par voie postale : **Département du Gers - Service Sport & Jeunesse - 81, route de Pessan BP 20589 32022 AUCH CEDEX 9**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Conseil Départemental du Gers dans le cadre de sa politique en faveur du mouvement sportif gersois. La base légale du traitement est l'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux agents en charge de l'instruction de votre dossier. Les données sont conservées pendant 10 ans puis font l'objet d'un tri conformément aux règles d'archivage en vigueur. Les données personnelles des personnes représentant l'association (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail) sont susceptibles d'être diffusées sur les supports de communication du Département (annuaires sous format papier, site internet, etc...). Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter dgd@gers.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.